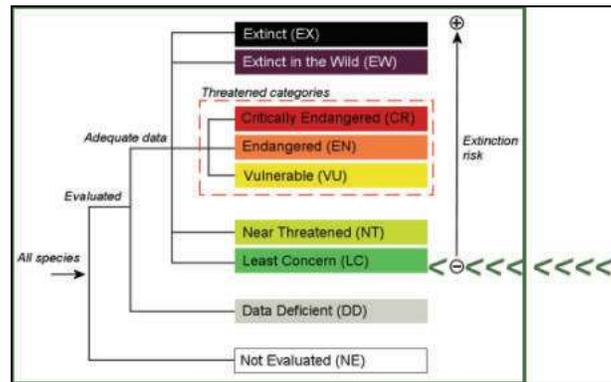


## UICN, liste rouge 2012 des espèces menacées en France : vérité ET manipulation

Le titre du communiqué de presse de l'UICN, qui place la France au 5<sup>e</sup> rang mondial pour les « espèces menacées », est très ambiguë. Il ne s'agit pas en effet des espèces en général, ni de toutes celles plus ou moins présentes en France, mais comme il est dit ensuite dans le texte : des « espèces animales et végétales menacées au niveau mondial. »

Et cela change tout, en effet ne sont pas concernées les espèces qui, même présentes sur le sol national, ne sont pas par ailleurs menacées de disparition. La manipulation consiste à « oublier » cette dimension mondiale pour glisser en généralisant à toutes les espèces présentes en France quel que soit leur statut mondial.

Cette manipulation est très précisément à l'œuvre dans la liste rouge France à laquelle renvoie le lien à la fin du communiqué : <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html>. Si l'on clique ensuite sur *Liste rouge des mammifères de métropole (février 2009)*, puis sur *Publication : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009)* on trouve page 8 l'ours brun en rouge dans la liste nationale (Catégorie CR- danger critique). Mais, dans la colonne « Catégorie Liste rouge mondiale », il est classé LC (Least Concern), c'est à dire dans la catégorie des espèces absolument pas menacées, voir ci dessous les degrés de cette liste (flèches vertes). De même le loup est-il classé jaune (VU-vulnérable) alors qu'il est LC au niveau mondial :



La liste rouge France n'a rien à voir avec la réalité que mesure l'UICN, et lorsque son Comité français écrit : « *Etablie conformément aux critères internationaux de l'UICN, la Liste rouge vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national* », c'est à la fois inexact et différent de cette mesure.

Différent parce que toutes les espèces présentes sont prises en compte et non pas celles « menacées au niveau mondial », pour reprendre les termes du communiqué de presse qui dit là très précisément l'inverse de ce que fait en réalité le Comité français de l'UICN.

Inexact parce que les critères ne sont pas tous respectés. En effet le Guide UICN servant de base pour l'établissement des listes rouges nationales demande, page 18, que soit indiquée pour chaque espèce « la proportion (%) de la population mondiale présente dans la région. » Ce qui n'est pas fait et on comprend pourquoi : pour la seule Europe, la population d'ours présente dans les Pyrénées c'est au mieux 0,14% de la population, si l'on ajoute la Russie 0,014%, et au niveau mondial, celui où l'UICN demande de raisonner c'est ... inexistant : 0,000.... etc.

De tels % ne représentent strictement rien au point que le Guide envisage même, page 11, que ne soient pas prises en compte « une espèce présente dans la région ou qui a été présente dans la région au siècle précédent et dont l'effectif représente moins de 1% des effectifs de la population mondiale. » L'ours est très en dessous de ce 1% !

En confondant tous les niveaux, à l'encontre même de ce que demande l'UICN, c'est à une supercherie et une manipulation verbale totalement inacceptables que se livre le Comité français. Contre productives aussi : car c'est bien les espèces mondialement menacées qui sur notre territoire devraient être l'objet de tous les efforts et non celles qui ne le sont pas du tout.